



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120126

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 7719
N/REF : 7/12/2025 0H23 C:020948 I:25191
V/REF : Contrat N°007719 du 04/11/2010

V/REF.IMM. MS62412
IMMEUBLE : VILLAS POURPRES
36/38 RUE DU 24 MARS 1852
BATIMENT A/B
69009 LYON

Syndicat De Copropriété
'Les Villas Pourpres'
C/O LAMY Lyon Du Point Du Jour
51 AVENUE POINT DU JOUR
69005 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEES N°36/38 - MOTEURS VMC
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mme B. RIBEIRO

ENTRETIEN DE 2 VMC :
- 1 VMC AU 6EME ETAGE BAT A (ACCES AU 5EME ETAGE EN PARTIE COMMUNE)
- 1 VMC AU 5EME ETAGE BAT B (ACCES AU 4EME ETAGE EN PARTIE COMMUNE)

1 FOIS L'AN.

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Décembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/12/2025

Prix de base du contrat : 94,00

Indice ICHTrev-TS1
Mois de l'indice de base : 07/2010 Valeur : 102,4
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120126

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 2 moteurs de V.M.C.	1/AN	126,90	126,90
TOTAL H.T.				126,90
T.V.A. a 10,00%				12,69
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>139,59</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.